

gouvernement désapprouvait l'intervention de tierces parties dans cette région et il a répété que le Canada appuyait le processus de Contadora :

Nous ne sommes pas non plus en faveur d'exporter la révolution, pas plus que nous n'approuvons l'intervention d'une tierce partie où que ce soit en Amérique centrale, quelle que soit cette tierce partie, et quels que soient ses intérêts légitimes dans la région. Nous déplorons que les tiraillements Est-Ouest se soient propagés jusqu'en Amérique centrale, et nous n'approuvons pas qu'un pays, quel qu'il soit, fournisse des armes à une faction de la région, quelle qu'elle soit. C'est pourquoi nous appuyons l'Initiative de Contadora, aussi peu fructueuse qu'elle ait pu être jusqu'ici, comme étant le meilleur instrument de réconciliation en Amérique centrale. Nous savons que seuls le développement et la paix permettront à la démocratie de prospérer. <sup>1</sup>

Le 3 novembre 1986, le Canada a voté en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations-Unies qui exhortait les États-Unis à respecter la décision de la Cour internationale de Justice. <sup>2</sup> La résolution a été adoptée par 94 voix contre 3, avec 47 abstentions.

En janvier 1987, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a réitéré l'appui du Canada à l'endroit des groupes de Contadora et de Lima :

... je tiens à réitérer le ferme appui du gouvernement du Canada au processus de Contadora. L'année écoulée a été difficile pour ceux qui cherchent à faire avancer la cause de la paix dans la région. Votre refus de vous laisser décourager... [a] soutenu l'espoir de la communauté internationale de voir apporter une solution durable à la crise en Amérique centrale. <sup>3</sup> (sic)

À la fin-mai 1987, un groupe de rebelles *contras*, appuyés par les États-Unis, a attaqué une ferme internationale du Nicaragua où travaillaient des Canadiens. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a vertement dénoncé ce geste et déclaré qu'il enverrait une

<sup>1</sup> MAE, *Déclarations et discours*, 15 septembre 1986.

<sup>2</sup> Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, 41/31, 3 novembre 1986.

<sup>3</sup> MAE, *Communiqué*, 20 janvier 1987. Voir également *Débats de la Chambre des communes*, 20 janvier 1987, pp. 2501-2502.